



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture**

TIM/2000/1
FO: EFC/00/3
24 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMITÉ DU BOIS
Cinquante-huitième session

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS
Trentième session

RÉUNION COMMUNE

Siège de la FAO, Rome
9-13 octobre 2000

Thèmes spéciaux

(Point 4 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

On trouvera dans le présent document un bref aperçu des thèmes spéciaux qui seront abordés à la réunion commune :

- a) Pratiques pour un aménagement forestier durable, travaux du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières;
- b) Conséquences de la tempête "Lothar".

Les délégations sont conviées à participer activement aux débats qui suivront les communications.

Introduction

GE.00-23472 (F)

1. À leur réunion commune de mai, les bureaux du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts sont convenus que les thèmes spéciaux ci-après seraient abordés à leur session commune :

- a) Pratiques pour un aménagement forestier durable, travaux du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières;
- b) Conséquences de la tempête "Lothar".

Pratiques pour un aménagement forestier durable, travaux du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

2. Ce thème offrait une occasion de présenter, de façon plus détaillée que ce n'était généralement possible, les travaux du Comité mixte à ses organes directeurs, et d'entendre leurs réactions et propositions. Le Président du Comité mixte, M. Höfle (Allemagne) exposera les activités et les méthodes de travail du Comité, en soulignant les caractéristiques particulières et les avantages comparatifs, ainsi que l'importance que celui-ci attache aux grands objectifs fixés par les organes directeurs. À cette même occasion, des exemples d'activités du Comité mixte qui offrent un intérêt particulier, tels que les travaux consacrés à la participation du public à la prise de décisions en matière forestière, seront présentés. Il sera alloué aux organes directeurs suffisamment de temps pour procéder à un examen approfondi des activités du Comité mixte.

Conséquences de la tempête "Lothar"

3. Le secrétariat a étudié avec une grande attention les conséquences de la tempête de décembre dernier. La CEE a publié une série de communiqués de presse, présentant les dégâts dans leur dimension internationale et régionale. Les différents aspects ont été abordés : impact sur le milieu forestier; estimation et étendue des dégâts; impact sur les marchés du bois; mesures sylvicoles visant à régénérer les forêts endommagées, et dangers pour le grand public dans le cadre des activités de loisirs.

4. En coopération et coordination étroites avec les pays intéressés, un site Web a été créé, dans lequel les données nationales concernant en particulier les volumes de bois abattus par le vent sont rapprochées des données sur les quantités de bois enlevées annuellement. On y trouve également de nombreuses références à des sites nationaux et associations régionales, ainsi que des renseignements sur les mesures prises par les pouvoirs publics pour stabiliser les marchés, aider les propriétaires forestiers et mettre en place l'infrastructure nécessaire.

5. Entre autres activités, le Comité du bois est chargé de suivre et d'analyser l'évolution des marchés. Un chapitre spécial de la *Revue annuelle des marchés des produits forestiers* (Bulletin du bois, Vol. LIII, ECE/TIM/BULL/53/3) de cette année est consacré à l'analyse des dégâts provoqués par la tempête. L'objectif de l'étude des effets de cette tempête sur les marchés est multiple. Tout d'abord, c'est la première fois que l'on mesure des dégâts d'une telle ampleur, et dont les retombées n'ont pas seulement un caractère immédiat mais continueront de fausser les marchés pendant encore deux à trois ans. Ensuite, cette tempête ne sera pas la dernière et les enseignements tirés de cette expérience pourront être mis à profit après les futures tempêtes, aussi bien dans les pays qui ont subi des pertes importantes cette année que dans ceux qui seront touchés

la prochaine fois. Enfin, le chapitre en question contient des renseignements utiles sur le thème spécial et les questions qui y sont soulevées pourront être étudiées à la réunion commune.

6. En outre, le Comité mixte envisage la possibilité de mettre à jour son manuel d'intervention en cas de graves dégâts forestiers (ECE/TIM/DP/7), qui fait le point de l'expérience acquise en Europe dans ce domaine.
